

Rentrée 2011 de l'ARS de Poitou-Charentes : une Agence toutes voiles dehors

La loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 a créé 26 Agences Régionales de Santé (ARS) qui, après une phase de préfiguration, sont entrées en service le 1^{er} avril 2010. L'ARS a pour mission de mettre en œuvre, au niveau régional, la politique de santé publique : prévention, promotion et éducation à la santé, veille et sécurité sanitaire mais aussi organisation des soins.

Faire grandir la santé est la mission centrale de l'ARS Poitou-Charentes, qui souhaite y associer l'ensemble de ses partenaires. Le large périmètre de compétences de l'Agence lui permet de conduire une politique de santé unifiée et ouverte.

Depuis sa création, l'ARS a installé :

- Juin 2010 : son **Conseil de surveillance** présidé par le Préfet de Région M. Bernard TOMASINI ;
- Juillet 2010 : la **Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)**, constituée d'une Commission permanente et de 4 Commissions spécialisées : « Prévention », « Prise en charge et accompagnements médico-sociaux », « Organisation des soins » et « Droits des usagers » ;
- Juillet 2010 : les **2 Commissions de coordination des politiques publiques de santé** : « Prévention santé scolaire, santé au travail, protection maternelle et infantile » et « Prise en charge et accompagnements médico-sociaux » ;
- Été 2010 : les **campagnes budgétaires des établissements sanitaires et médico-sociaux** ;
- Novembre 2010 : ses **5 Conférences de territoire** : Deux-Sèvres, Vienne, Charente, nord de la Charente-Maritime, et sud et est de la Charente-Maritime ;
- Décembre 2010 : lancé avec la Préfecture de Région le **Plan régional Santé Environnement 2**
- En cours : co-construit le **Plan Stratégique Régional de Santé**, qui annonce les orientations stratégiques du **Projet Régional de Santé (PRS)**, déclinées dans les schémas et les programmes à venir du PRS ;
- En cours : rédigé le **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)** que l'ARS signera avec l'Etat, et qui a un rôle d'impulsion du programme que l'Agence mettra en œuvre en Poitou-Charentes.

L'ARS de Poitou-Charentes a fait siennes **les missions** qui lui ont été assignées nationalement :

- Développer un système de santé de qualité, accessible et efficient ;
- Améliorer l'espérance de vie en bonne santé ;
- Promouvoir l'égalité devant la santé.

À ce titre, l'Agence a lancé des actions de lutte contre la désertification médicale avec des mesures d'incitation à l'installation des jeunes médecins, organisé les commissions de sélection des maisons de santé pluriprofessionnelles, réalisé une enquête sur la qualité des établissements qui accueillent des personnes handicapées, assuré sa mission de veille sanitaire et d'alertes épidémiologiques, relayé de grandes actions de prévention et de promotion de la santé, (cf. communiqués de presse sur le site de l'Agence : <http://www.ars.poitou-charentes.sante.fr/Presse.101480.0.html>).

Une action concertée avec les acteurs santé de Poitou-Charentes

Depuis sa création, l'Agence s'est engagée dans un dialogue constructif et permanent avec les acteurs santé de la région. François-Emmanuel BLANC, Directeur général de l'ARS, convaincu qu'une meilleure connaissance des enjeux et des acteurs de santé de Poitou-Charentes favorise la réalisation d'une politique de santé concertée et opérationnelle, a notamment rencontré des responsables ou représentants des :

- Établissements de santé publics et privés,
- Établissements médico-sociaux,
- Assurance maladie,
- Collectivités territoriales,
- Pharmaciens,
- Transporteurs sanitaires,
- Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes,
- Ordres des professionnels de santé
- Acteurs régionaux intéressés aux Systèmes d'Information (SI) en santé via le Comité stratégique pour l'élaboration du Schéma Directeur Régional des Systèmes d'Information en Santé (SDRSIS)

Une Journée Santé des parlementaires

L'ARS poursuit cette dynamique de concertation et fait vivre le maillage territorial en conviant, avec le Préfet de région, les sénateurs et députés de la région - dont les députés européens -, à une **Journée Santé des Parlementaires lundi 7 février à Niort**. En effet, dans le cadre de leur mandat, de multiples occasions amènent les parlementaires à rencontrer et débattre de questions de santé. Meilleure est leur connaissance des enjeux de santé et de ses acteurs, meilleure sera leur action en faveur d'une politique territoriale de santé adaptée aux besoins de la population.

Perspectives

Enfin, les mois à venir sont jalonnés de plusieurs grand rendez-vous pour l'ARS et pour la population de Poitou-Charentes en matière de santé, notamment :

En avril, toutes les ARS de France célèbreront leur première année d'existence. Ce sera l'occasion de faire un premier bilan national et régional de la mise en œuvre de loi HPST sur le terrain, et de lancer des débats sur la dépendance, l'un des enjeux majeurs d'une région Poitou-Charentes à la population vieillissante.

En octobre, l'Agence publiera son Projet Régional de Santé (PRS), véritable colonne vertébrale de la politique de santé de Poitou-Charentes pour les 4 années à venir, à laquelle contribueront tous les acteurs santé de la région. Le PRS est constitué du Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS), de Schémas régionaux de mise en œuvre en matière de prévention, d'organisation des soins et d'organisation médico-sociale, et de Programmes déclinant les modalités spécifiques d'application de ces schémas au niveau régional et territorial.